

# Groupement Intérêt Professionnel en Soins Infirmiers

Nice, le 16 juillet 2004



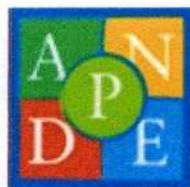
Jean-Jacques SCHARFF  
Président Délégué  
17 rue Assalit  
06000 NICE

Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY  
Ministre de la Santé et de la Protection  
Sociale  
8, avenue de Ségur  
75350 PARIS 07 SP

Réf. : Lettre du 3 juin 2004  
Obj. : Création d'un ordre  
Infirmier  
P.J. : Communiqué de presse

Association Française  
des  
Directeurs des Soins

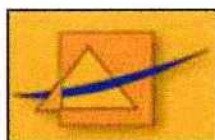
AFDS



ANPDE



CEEIADE



CEFIEC



GERACFAS



UNAIBODE

UNASIIF  
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS  
ET SYNDICATS INFIRMIERS ET DES  
INFIRMIERS (ÈRES) FRANÇAIS

UNASIIF

Monsieur le Ministre,

Le projet de loi relatif à la politique de Santé Publique, adopté par l'Assemblée Nationale le 27 avril dernier, a été adopté avec modifications en deuxième lecture par le Sénat le 8 juillet dernier.

Lors des débats concernant l'amendement 129, vous avez dit : « *Je suis d'accord avec l'élargissement du conseil des professions paramédicales dont l'architecture pourrait être revue* ».

La profession infirmière s'est réunie le 3 juillet dernier pour réfléchir sur sa représentativité, elle requiert la création d'un ordre et propose un communiqué de presse commun pour la création d'un ordre infirmier français. Des groupes professionnels se créent au niveau régional autour du même thème.

L'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a conduit à de nombreuses adaptations de l'article 55 de la loi du 4 mars 2004. Le GIPSI demande une structure identique avec une articulation au niveau régional et national.

Le GIPSI propose sa participation à la réflexion sur ces sujets et aux questions qui concernent la profession : évolution de la formation infirmière en application des accords de Bologne, compétences élargies, ....

Au niveau européen, différents pays ont déjà un ordre infirmier et la Belgique vient de publier le sien.

Dans l'attente d'une réponse à notre questionnement et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Pour le GIPSI, le Président Délégué

Jean-Jacques SCHARFF

6 rue Jean Jaurès – 94190 VILLENEUVE ST GEORGES

Tél. : 01 43 89 53 08 – Fax : 01 43 82 67 20 – [contact@gipsi.org](mailto:contact@gipsi.org) - <http://www.gipsi.org>

Association loi 1901 enregistrée sous le numéro 09410133389, Préfecture du Val de Marne

Copie à : Monsieur Edouard COUTY, Directeur DHOS  
Professeur William DAB, Directeur DGS  
Bernard VERRIER, sous direction des professions paramédicales et des personnels hospitaliers DHOS  
Monsieur Eric WAISBORD, sous directeur qualité du système de santé DGS  
Madame Anne-Marie DORE, conseillère technique, DHOS  
Madame Marie-Ange COUDRAY, Conseillère Technique, DHOS  
Madame LEMEUX, Conseillère Technique, DGS